

les atouts de la formation

- Formateurs professionnels reconnus dans le champ de la formation et de l'animation sociale
- Salles de formation équipées
- Infrastructures sportives à proximité
- Outils pédagogiques innovants



Établissement Saint-Joseph
Le Château
76 270 Mesnières en Bray



06 79 60 74 73



bpjepsmesnieres@gmail.com



www.asrouenuc.com



ASRUC Formation



@asrucformation

BPJEPS

Spécialité animateur

Mention

Loisirs

Tous Publics

Formation en apprentissage

Site de Mesnières en Bray

Votre partenaire de formation !

Sous réserve de l'habilitation par la DRAJES de Normandie.

N° de déclaration d'activité : 28760579576
UAI : 0763505X



BPJEPS

Loisirs Tous Publics

Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie (DRAJES, ex DRDJSCS).

Le BPJEPS spécialité « animateur » mention « Loisirs Tous Publics » est une formation qui destine à devenir animateur et qui permet d'exercer en toute sécurité des fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergements et en accueils de scoutisme.

La formation est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

la formation : 3 grands axes

- Le CFA vous forme à la mise en œuvre de projet pédagogique et d'animation
- Le CFA vous apporte les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'animateur dans les activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et les activités physiques de loisirs. Le CFA vous forme au métier de directeur d'accueils collectifs de mineurs
- Le CFA renforce vos acquisitions en matière de sécurité des pratiquants.

contenus de la formation : 4 Unités Capitalisables

UC 1

Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures

UC 2

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3

Conduire une action d'animation dans le champ des « Loisirs Tous Publics » et de direction d'un accueil collectif de mineurs.

UC 4

Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des « Loisirs Tous Publics ».

conditions d'entrée

- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par les structures d'accueil

Formation en apprentissage de 18 à 20 mois

- En présentiel
- En distanciel



Calendrier

- **ÉPREUVES DE SÉLECTION de l'ASRUC Formation**
Nous consulter
- **CALENDRIER DE LA FORMATION**
Nous consulter à compter de mars 2021

coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par les financeurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle.